TOURCOING

M. Reboux, qui ne se prodigue pas dans la *Journal de Roubaix*, est sorti de sa pudeur habituelle pour diriger une diatribe sauvage violente que ridicule contre M. Drou et contre les députés républicains du Nord.

Le grand crime de nos représentants est d'avoir voté contre les obsèques nationales à décerner au maréchal Canrobert; et contre la proposition de l'abbé Lemire en faveur des curés révoltés.

M. Reboux là-dessus, tonne et fulmine. Il se lance dans de grandes phrases solennelles et pré'dhomesques : tout à la haine!... parti de poils qui a mesquin, si égoïste!... Façon misérable de comprendre la politique!... Sectaires, rancunes, appétits, si répétoire des trés tibonnes consignes si frales contre les républicains ry passe en vitrs.

Nous avons dit, de l'ego suffisamment critique, les raisons qui ont déterminé les républicains à refuser les obsèques nationales au maréchal Canrobert. Les cléricaux ne saurient les comprendre, ceux qui battirent des mains à l'attentat du 2 décembre et dévinrent si à l'unisson de ce crime les acclamateurs et les courtisans de Napoléon III.

Si encourageant qu'ait été sa conduite sur les champs de bataille, Canrobert n'en reste pas moins le général qui a par ieuté à l'étranglement de la République, à la violation sanglante du droit et de la loi. Et il n'a effacé cette tâche de sa vie par aucune de ces grandes victoires qui peuvent faire tout oublier, chez un général, par l'immensité du service rendu à la patrie.

Comme tous les officiers français, il possédait au plus haut point le courage militaire. Il fut un brave soldat, et tous les républicains auraient gardé un respectueux silence devant son cercueil, si l'on s'était borné à lui accorder les légitimes honneurs dus à un maréchal de France.

Mais le caractère n'était pas chez Canrobert à la hauteur de la bravoure. Et après avoir contribué à imposer à la France le régime néfaste qui devait la conduire à l'abîme, il ne sut rien faire pour empêcher le trahison de Sazaine. Alors que tant d'autres officiers de l'armée de Metz essayaient de faire sortir les criminels protégés de leurs lui, maréchal de France, collègue de Bazaine et son ancien en grade, resta muet et lorsque, et sans prétexte de discipline, laissa s'accomplir la trahison.

Les républicains ont pensé que de semblables souvenirs jetaient sur la vie du soldat qui vient de mourir une ombre cruelle. Ils voulaient bien oublier le passé, mais ils ne pouvaient s'associer à une pièce fiction.

Tous les vrais patriotes, tous ceux qui font consister le patriotisme en un sentiment sincère et profond, et non point en des démonstrations de parade comme celle de M. Reboux et de ses amis les cléricaux, apprécieront comme ils les méritent, les mobiles d'ordre élevé qui ont dicté la conduite des républicains en cette circon-tance.

☆
☆

L'affaire des curés in ssplidés est de moindre importance.

M. l'abbé Lemire a voulu profiter du vent de conciliation et de clémence qui soufflait il y a quelques jours à la Chambre, pour obtenir un vote d'absolution en faveur de ses très disciplinairement frappé par le Gouvernement.

Il était dans son droit, et il a réussi, malgré l'opposition du Gouvernement lui-même.

Mais les députés républicains n'étaient pas obligés de le suivre dans cette voie, après surtout les peines disciplinaires fournies par l'honorable ministre des cultes.

M. Poncaré a fait ressortir, en effet, avec beaucoup de raison, qu'une amnistie ne pouvait porter que sur des condamnations et non sur des peines disciplinaires. Ainsi en a t-il toujours été, chaque fois qu'une amnistie a été accordée.

Pourquoi cette exception spéciale en faveur des ecclésiastiques? En quoi les curés ou desservants sont-ils plus intéressants que les autres catégories de fonctionnaires de la République?

Le vote de la proposition Lemire a immédiatement ouvert la porte à une foule d'autres réclamations.

Les différents fonctionnaires de l'enseignement et de l'ordre judiciaire qui ont été frappés dans diverses villes du Midi, demandent que le gouvernement revienne sur la clémence dont il a ont été l'objet.

Les anciens fonctionnaires révoqués ou prématurément mis à la retraite à l'époque du boulangisme réclament leur réintégration. Ils vont même se constituer en syndicat à ce sujet.

Il n'y a pas de raisons, même, pour que les magistrats qui refusèrent d'exécuter les décrets contre les congrégations religieuses ne soient pas réintégrés sur leurs sièges aussi.

Ce sera t, en somme, la conséquence logique de l'adoption du projet de M. l'abbé Lemire.

Les républicains n'ont pas cru devoir entrer dans cette voie. Ils se sont rendus aux observations de M. le ministre des cultes, qui n'a point, qu'on nous sachions, la réputation d'un intraitable anti-clérical. » Et cela ne veut pas, on l'avouera, les grandes phrases et les gros mots de M. Reboux.

☆
☆

Le bonhomme M. Reboux nous m nace, lui aussi, du grand sabre d'un dictateur.

C'est, paraît-il, le mot d'ordre, dans toute la presse cléricale, d'agiter le spectre de la dictature pour effrayer les républicains terrifiés.

« C'est ainsi, vaticine gravement le directeur du *Journal de Roubaix*, qu'on fait dévirer par tant d'hommes sécurés qu'un Sabre quelconque plane sans nous délivrer d'un joug non moins dur que le ».

Br... C'ia vous donne le frisson. D'autant que M. Reboux, pour rendre sa métaphore plus expressive, a écrit le mot sabre avec un grand S du plus terrible effet.

Malheureusement, pour ces pauvres cléricaux, aucun Sabre n'apparaît en ce moment l'horizon. Ils ne seront longtemps encore pour leurs vagues et mélancoliques espérances. Et ils continueront de gémir sur leur infortune, sur la tyrannie épouvantable de ces républicains, qui ne veulent pas glorifier les hommes de l'Empire, et qui prétendent obliger les curés au respect du gouvernement qui les paie!...

G. R.

Conseil des Prud'hommes

M. Nollet, candidat prud'homme, ouvrier dans la 1e catégorie a adressé au conseil de Préfecture une protestation contre son consurrent M. Delphin Dumortier, qui aurait obtenu la majorité à été proclamé élu.

La protestation appuie notamment que M. Dumortier a été rayé de la liste électorale et que n'étant pas électeur il ne peut être éligible.

Vol

Dans la nuit de samedi, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'escalade et effraction au domicile des époux Lucien Ferret, rue *Claire-Lometra*, 24.

Dans le tiroir d'un meuble de la pièce donnant sur la rue, le ou les voleurs ont fait main basse sur différents bijoux : une bague d'or d'enfant, une paire de boucle d'oreilles argent, un collier d'or avec médaillon, ils ont également pris un châle de femme, le tout représente aux yeux des victimes du vol une somme de 150 francs.

Pour s'faire sire dans la maison, les malfaiteurs ont fait fiolter le crochet scannant la fermeture des volets; ils ont ensuite enlevé les chassis à guillotine et ont ainsi pénétré à l'intérieur. Le propriétaire de la maison ont entendu au bruit insolite mais ne se sont pas dérangés.

Une enquête est ouverte au commissariat de police du 1er arrondissement.

Contraventions

Des rapports de contraventions ont été dressés à la charge de Louis D..., 30 ans, tisserand, rue de Mouvaux, pour injures nocturnes, rue du Jardin-Public; Alphonine B..., 22 ans, rue Fin de la Grange, pour violences légères et tapageuses.

Harmonie Tourquennoise

Tous les sociétaires sont priés de se réunir mardi 6 février, à deux heures du matin pour assister aux funérailles de M. Alfred Dupont, leur regretté président.

WATTRELOS

Réunions publiques

Deux réunions publiques étaient organisées hier à Wattrelos par le Parti ouvrier. Le citoyen *Carrette, maire de Roubaix, devait rendre compte de son mandat de conseiller général.*

La première avait lieu chez Briffaut, estaminet *de la Cloche*, place de Wattrelos.

A midi, une quarantaine de personnes se trouvaient dans la salle.

Le citoyen Leclercq préside ayant pour assesseurs Vanhoebrouck et Grand.

Le citoyen Carrette prend le premier la parole et rend compte de son mandat : il l'a exposé dans lequel il a fait partie du conseil général; il a par la, à maintes reprises, applaudissements.

A l'issue du, vient le tour du citoyen Serrel, ouvrier du parti ouvrier de Roubaix.

C'est un jeune, il a 25 à 26 ans, il fait le procès de la bourgeoisie.

Un troublant incident : Renard, prend à son tour la parole et s'adresse particulièrement sur le vote de l'amnistie. La Chambre a fait un pas en avant, puisqu'elle votera la réunion, mais malgré cela, je ne voterai pas, il faut que le peuple se mêle de la vie politique, il faut qu'il aille voter